



Compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016

Le quinze septembre deux mille seize à vingt heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Robert CARTIER,
Maire.

Présents : MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, David MONON, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mmes Marie DONNAT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON, Camille ROUSSEAUX, Ameline DIENOT
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents/Excusés : Jean-Christophe HERY

Date de convocation du Conseil municipal 7 septembre 2016
David Monon a été désigné comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JUILLET 2016

Vote : unanimité

2. DELIBERATION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL M14

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits ci-après pour ajuster les dépenses de fonctionnement du budget de la commune :

Fonds péréquation ressources intercommunales : + 294,00 €

Autres charges exceptionnelles : - 294,00 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Arrivée d'Ameline Diénot

3. TARIF DE L'EAU DU 01/07/16 AU 30/07/2017

Présentation d'un tableau avec des simulations d'augmentation du prix de l'eau.

Pour mémoire, le tarif actuel se compose d'une charge fixe (137 euros) correspondant à l'entretien et la maintenance du réseau d'eau de 12 km et d'une partie variable selon le volume consommé.

Pour rappel, la moyenne nationale est de 120 m² par famille de 4 personnes.

Le conseil municipal doit prendre le temps de se positionner sur la question et faire une étude plus approfondie (exemples de tarifications appliquées par d'autres communes du Trièves).



4. APPROBATION Rapport Prix Qualité Service (RPQS) Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) -

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré sa compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif au SIGREDA.

Le SIGREDA a voté lors de son dernier conseil du 8 juin 2016 le RPQS de l'année 2015. Ce rapport doit être ensuite présenté par le Maire des communes concernées au conseil municipal avant la fin de l'année suivante (soit le 31 décembre 2016).

Le Conseil municipal note avoir pris connaissance du Rapport Prix Qualité du Service de 2015 du SPANC du SIGREDA.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

5. TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA CDC TRIEVES

Une décision devra être prise entre le 26/12/2016 et le 26/03/17.

En attente du retour des avis des autres communes et réunion de présentation de la CDC du Trièves.

6. VŒU MUNICIPAL VISANT A S'OPPOSER AUX NEONICOTINOÏDES -

En France, les insecticides de la famille des néonicotinoïdes sont utilisés sur des centaines de milliers d'hectares. Au sein de cette famille, on trouve des substances actives telles que l'imidaclopride, la clothianidine, le thiaméthoxam, l'acétamipride et le thiaclopride.

Des centaines de publications scientifiques françaises, européennes et internationales attestent des impacts néfastes de ces pesticides sur les abeilles, les pollinisateurs et plus largement sur de nombreuses composantes de la biodiversité (espèces aquatiques, oiseaux, etc.).

Dernièrement, le rapport du Conseil consultatif européen des académies scientifiques de 27 pays (EASAC), paru en 2015, dresse des conclusions sans appel sur les dangers des néonicotinoïdes sur la biodiversité, y compris sur le service de pollinisation.

Ces pesticides contaminent largement l'environnement et dernièrement, un rapport du Ministère de l'Ecologie a révélé que l'imidaclopride est le premier insecticide retrouvé dans les cours d'eau français.

Depuis leur apparition en France, l'apiculture connaît des difficultés sans précédent : le taux annuel de mortalités des colonies étant passé de 5% dans les années 90 à 30% de nos jours et que sur la même période, la production annuelle française de miel a été divisée par deux.

En 2013, l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) a émis un avis établissant un lien potentiel entre deux molécules néonicotinoïdes et la neurotoxicité développementale. Elle a ainsi identifié un effet potentiel nocif des néonicotinoïdes sur le développement des neurones et des structures cérébrales chez le fœtus ou le jeune enfant.



En juillet 2016, après plusieurs mois de débat sur la loi de reconquête de la biodiversité, les parlementaires français se sont prononcés en faveur de l'interdiction de principe des néonicotinoïdes à compter du 1er septembre 2018.

Cette interdiction ne sera néanmoins totale qu'à partir du 1er juillet 2020 puisque les parlementaires ont inscrit dans le dispositif la possibilité de dérogations.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur de cette interdiction, il est proposé au Conseil Municipal de prendre position sur le sujet des néonicotinoïdes.

La question de l'utilisation de ces pesticides présente un intérêt local indéniable : nombre substantiel de ruches, zones classées en vue de protéger la nature (ENS, ZNIEFF), vocation essentiellement agricole de la commune avec forte représentation de l'agriculture biologique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

a) DE DECLARER être opposé à l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes sur le territoire de la Commune ;

b) D'INVITER l'Etat à avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des néonicotinoïdes au 1er septembre 2017.

Par ailleurs, les habitants seront sensibilisés sur les dangers des pesticides. Un article sera publié à cet effet dans le prochain Petit Tambour.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Mme Agnès REY, Receveur unicipal, soit 293,04 € pour l'année 2016
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49 €

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Pour : 4 contre : 1 abstention : 5

8. GESTION DU PERSONNEL – Nouveau régime indemnitaire

Nouvelle réglementation personnel administratif : au 01/01/2016

Personnel technique : au 01/01/2017



La décision est repoussée au 1^{er} janvier 2017. Une décision devra être prise au mois de novembre.

9. POINT SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE FETES

Avec un Prêt à Taux Zéro le taux d'endettement de la commune passerait de 4 à 7 %. Il est également évoqué un prêt relais (taux fixe 0.6%) afin de pouvoir dégager de la trésorerie et payer les artisans, les aides départementales étant versées beaucoup plus tard (délai de 2 ans).

Un appel d'offre sera lancé dans les prochains jours (7 lots de corps de métiers sont ciblés). Pour ce chantier, une clause de retard sera appliquée à chaque contrat conclu avec l'artisan choisi.

10. FINANCEMENT CDC / Bloc communal

Une proposition de réunion avec le président de la commission finances devrait s'organisée très prochainement.

11. SIGNATURE ET FACTURE ELECTRONIQUES

A partir de janvier 2017, les factures entre les collectivités et les entreprises seront à déposées sur un site officiel de l'Etat.

12. INAUGURATION DE LA CHAPELLE DE TREZANNE

Organisée en mai 2017. L'idée de déplacer la fête du four pour cette occasion à Trézanne est évoquée.

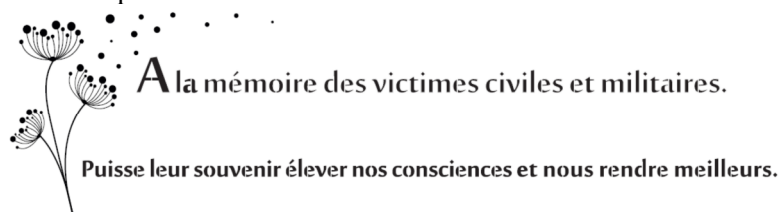
13. FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Prochain conseil

14. PLAQUE COMMEMORATIVE

Suite aux demandes de Fernand Faure, pour que la commune inscrive la date du 19 mars 1962 sur une plaque commémorative, trois propositions de plaque sont présentées.

Une avec phrase suivante :



Une avec la phrase et trois dates : 11 novembre 1918, 8 mai 1945 et 19 mars 1962

Une avec la phrase et trois dates et leur signification.

Le conseil approuve à l'unanimité la première proposition, la phrase seule.



15. DENEIGEMENT

Aucun prestataire n'a été trouvé à ce jour malgré les nombreuses tentatives.

16. LOUP

Une motion est en cours d'approbation par l'assemblée des Maires.

17. CONSEIL D'ENFANTS

Marie Donnat et Ameline Diénot sont chargées de réunir les enfants de la commune (7 à 17 ans) pour élaborer et proposer des projets sur la commune. Un goûter qui réunirait tous les enfants du village quelque soit leur âge est en préparation.

Prochain conseil : 28/10/2016 à 20h

L'ordre du jour étant terminé la séance commencée à 20H00 est levée à minuit